

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Mario Cavaleri, Pascal Pétroz,
Anne-Marie von Arx-Vernon, Guillaume
Barazzone, Didier Bonny, Jean-Claude Ducrot,
Michel Forni, Fabiano Forte, François Gillet,
Nelly Guichard, Béatrice Hirsch, Guy Mettan

Date de dépôt : 2 septembre 2008

Proposition de motion

demandant l'ouverture d'une concertation entre les autorités cantonales et celles de la commune de Veyrier pour l'organisation conjointe d'un concours d'urbanisme aux Grands-Esserts sur le plateau de Vessy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de construire des logements sur l'ensemble du territoire cantonal pour répondre aux besoins de la population;
- la rareté des terrains à bâtir en ville pour ce faire et l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles en périphérie;
- le processus de déclassement en cours sur les parcelles propriété de l'Hospice général;
- la possibilité de réaliser de nombreux logements sur une grande partie du Plateau de Vessy, au lieu-dit « Les Grands Esserts »;
- l'opportunité de réaliser à la campagne des lieux de vie destinés à l'habitation et à des activités de proximité en respectant la nature des sites avec pour objectif la création de quartiers à haute valeur environnementale,

invite le Conseil d'Etat

- à entamer immédiatement une concertation avec les autorités de la commune de Veyrier pour l'organisation d'un concours d'architecture portant sur l'aménagement respectueux des principes de développement durable au lieu-dit « Les Grands Esserts » sis sur le territoire de la commune de Veyrier;
- à désigner un groupe de réflexion autour de ce projet incluant paritairement les autorités de la commune de Veyrier et des représentants de l'Etat de Genève chargés d'élaborer le cahier des charges du concours;
- à étudier dans le même temps la mise en place de toutes les infrastructures publiques, notamment le prolongement d'une nouvelle ligne de transports publics à partir de l'arrêt du Bout-du-Monde, passant par la route de Vessy, ainsi que les accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité douce.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Si l'on veut construire des logements dans le canton de Genève, la concertation avec les autorités communales est tout à fait primordiale. Légale aussi dès lors que les instruments de l'aménagement du territoire que sont le plan directeur cantonal et les plans d'occupation des sols impliquent une consultation – respectivement une enquête – publique.

Par ailleurs, si l'on se tourne vers des formules d'aménagement nouvelles, comme les écoquartiers ou quartiers à haute valeur environnementale, la concertation avec les habitants de ces quartiers est fortement recommandée pour assurer le bien-fondé et la durabilité, justement, des équipements et infrastructures du quartier.

Or, ces dernières années, plusieurs grands projets de déclassement et de construction de logements ont été bloqués par des autorités communales, au motif clairement exprimé qu'on ne les écoutait pas assez au niveau cantonal. Les Communaux d'Ambilly sont exemplaires si l'on ose dire de cette carence de communication entre autorités locales et cantonales. Et l'on se souvient que Plan-les-Ouates avait déposé un recours contre le PAC La Chapelle-Les Sciens et bloqué ce projet de réalisation de 2000 logements pour plusieurs années. Le recours a été retiré dès lors que le dialogue a pu reprendre avec un exécutif cantonal plus ouvert aux demandes communales.

Ces deux communes ont simplement utilisé les outils à leur disposition dans la procédure de déclassement de terrains ou de zones pour bloquer la réalisation de logements tant attendus au niveau cantonal.

Au-delà des blocages, l'absence de communication entre autorités est dommageable à la qualité de vie des futurs habitants. Finalement, ce sont des milliers de personnes qui s'installeront dans ces logements, sur des terres communales qu'elles sauront avoir été hostiles à leur arrivée et dont elles ont à attendre des autorités « protestataires » des prestations de première importance pour leur vie quotidienne.

Si l'on se place dans la perspective des communes, intégrer de nouveaux habitants n'est pas chose aisée, encore moins lorsqu'ils sont des centaines à venir.

Il n'est dès lors pas acceptable que l'Etat de Genève, faute d'une collaboration et d'une concertation adéquates avec les autorités communales,

soit l'instigateur d'un climat de méfiance potentiel entre de nouveaux habitants et des communes genevoises, avec les dommages sociaux potentiels inhérents à une mauvaise intégration.

Pour éviter pareille déconvenue, et parce que le projet n'est pas encore prioritaire et qu'il laisse donc du temps à une concertation intelligente de se mettre en place, nous souhaitons, par cette motion, inciter le Conseil d'Etat à entamer des démarches conjointes avec la commune de Veyrier pour l'aménagement du site des « Grands Esserts ».

Il s'agit d'une surface de près de 115 000 m² appartenant à l'Etat, inscrite au Plan directeur cantonal 2015 comme « terrain à urbaniser à moyen et long terme » (fiche 2.04 du Plan directeur cantonal). La commune de Veyrier étant certainement intéressée à se voir céder des terrains, pour réaliser par elle-même ou par le biais de ses fondations pour le logement et celle pour le logement de personnes âgées, des logements, des équipements publics et des espaces de détente.

Selon une étude de faisabilité du 13 décembre 2006, la zone n'est pas retenue comme un PAC (Périmètre d'aménagement coordonné) mais plutôt comme « une réserve de terrains à déclasser ». Le même document indique que l'urbanisation de la parcelle est envisagée à long terme par la commune de Veyrier, et uniquement si des dispositions sont prises sur le niveau de phasage (promotion de la densification des zones à bâtir existantes avant d'entamer un déclassement des terrains de Vessy et espacement du développement du site dans le temps), l'assainissement du réseau routier (appliquer les mesures préconisées dans l'étude « Genève Sud ») et l'amélioration de la desserte en transports publics.

Par ailleurs, les parcelles sont situées dans une zone naturelle dont il faut préserver les caractéristiques bien mieux qu'en réalisant de simples aires de détente. C'est pourquoi, nous préconisons le développement en ce lieu-dit d'un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier.

Nous pensons que les treize principes du développement durable à l'échelle de l'écoquartier développé dans le cadre du « One Planet Living Programm » (http://www.bioregional.com/programme_projects/opl_prog/principles.htm) et repris par la Ville de Lausanne pour son projet Métamorphose (<http://www.lausanne.ch/view.asp?domId=64114&language=F>) peuvent également servir de socle à la réflexion pour un projet à Veyrier. La Commission d'aménagement du canton de notre Conseil a déjà constaté leur pertinence dans le cadre des travaux qu'elle conduit sur le quartier de La Concorde.

Enfin, la présence de la commune au stade de l'élaboration d'un cahier des charges garantit aussi qu'elle puisse y inscrire ses besoins et y apporter ses acquis. A notre connaissance, les questions de mobilité et de transports publics la préoccupent prioritairement dans le contexte d'un développement urbain de la zone.

D'autre part, s'agissant d'un concept énergétique durable, la Maison de Vessy en collaboration avec le SCAN est en train de mettre en œuvre la première étape d'un concept de chauffage gaz/bois pouvant être aisément agrandi au fur et à mesure de l'évolution des besoins de ce futur quartier dit des « Grands Esserts ».

Les autorités locales sont des acteurs indispensables de l'aménagement du territoire, aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous recommandons de bien vouloir accepter cette motion afin que puissent démarrer rapidement les réflexions sur un quartier à haute valeur environnementale, et à forte capacité de logements, à Vessy, dans un esprit de saine collaboration entre la commune de Veyrier et le Conseil d'Etat.